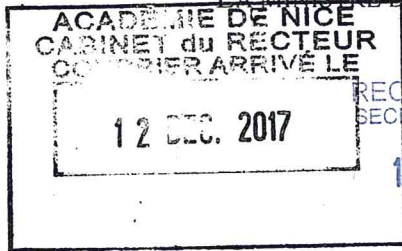


LA MINISTRE DE LA CULTURE



RECTORAT DE NICE
SECRETARIAT GENERAL

11 DEC. 2017

ARRIVE LE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Monsieur Emmanuel ÉTHIS
Vice-président du Haut conseil de
l'éducation artistique et culturelle
(HCEAC)
Recteur de l'académie de Nice
53, avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

Paris, le - 6 DEC. 2017

Nos réf. : TR/2017/P/30362/CRA

Monsieur le Vice-président,

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité en demandant à ce que 100 % des enfants soient impliqués dans une action d'éducation artistique et culturelle, au titre de la pratique artistique, de la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes, et de l'acquisition des connaissances en matière culturelle et artistique.

Pour atteindre cet objectif sur la durée du quinquennat, nous avons mis en place un pilotage conjoint, au plan national et territorial, et énoncé deux priorités : la pratique artistique et le goût de la lecture. Nous avons également identifié quatre leviers de transformation pour parvenir à l'objectif de généralisation : l'utilisation du numérique, la formation des enseignants et des intervenants, les actions en dehors de l'école en lien avec les collectivités territoriales et la valorisation des bonnes pratiques.

Nous avons également souhaité que le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), récemment réinstallé, mette en œuvre des initiatives concrètes pour accompagner la réalisation de cet objectif. L'accomplissement de votre premier mandat de vice-président du HCEAC a permis de doter l'éducation artistique et culturelle d'une base théorique avec, en particulier, la rédaction et la diffusion d'une charte de l'éducation artistique et culturelle. Il reste maintenant à mettre en relief la cohérence de toutes les initiatives prises localement et à construire les outils opérationnels qui permettront de bâtir une politique publique d'ampleur. C'est la mission que nous vous confions en vous nommant, pour un second mandat de cinq ans, vice-président du HCEAC.

.../...

Nous vous demandons de faire de ce Haut conseil une instance d'accompagnement des expérimentations territoriales, de préconisations et d'évaluation. Des groupes de travail ainsi que la sollicitation de personnes qualifiées permettront d'animer le Haut conseil, qui devra se réunir au moins trois fois par an en réunion plénière.

Vos réflexions et propositions porteront en priorité sur quatre champs d'action de nature à accompagner les projets d'éducation artistique et culturelle et la dynamique nationale et territoriale nouvelle entre l'État et les collectivités territoriales. Ainsi, nous vous invitons à observer, à analyser et à évaluer quatre échelles de territoires : l'échelle urbaine, l'échelle intercommunale, l'échelle départementale et, enfin, l'échelle régionale.

Ces expérimentations pourront aboutir à la mise en œuvre d'une politique de labellisation des projets portés dans les territoires, à la constitution d'un réseau d'étude et de recherche sur l'éducation artistique et culturelle qui permettra d'accompagner cette dynamique grâce à l'étude encore insuffisamment développée et reconnue de ce domaine, à la formation, et, enfin, à l'accompagnement et la valorisation des bonnes pratiques.

Cette diffusion des bonnes pratiques passe par tout moyen d'accompagnement des acteurs, y compris par le biais d'un portail numérique national destiné à devenir une référence de l'ensemble des connaissances relatives à l'éducation artistique et culturelle.

Vous nous ferez des propositions visant à favoriser la formation de la diversité des acteurs et la production de ressources partagées, par le biais notamment de la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur (écoles supérieures du professorat et de l'éducation-ÉSPÉ) et des pôles régionaux de ressources pour l'éducation artistique et culturelle. À ce titre, il sera nécessaire de définir, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, comment les ÉSPÉ peuvent participer à cette politique.

Nous vous demandons de nous rendre compte régulièrement des résultats concrets de vos initiatives, notamment lors des séances plénières du HCEAC, et de vos premières propositions lors de la prochaine réunion du Haut conseil.

Pour mener à bien cette mission, nous mettons à votre disposition un secrétariat général dédié : le ministère de la Culture nommera, sur ses effectifs, un agent sur le poste de secrétaire général du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle à partir du mois de novembre 2017. Le ministère de l'Éducation nationale affectera au même moment un poste de chargé de mission au HCEAC, qui œuvrera aux côtés du secrétaire général. Le secrétaire général et le chargé de mission agiront en lien avec les administrations des deux ministères concernés. Par ailleurs, vous disposerez aussi de bureaux situés dans les bâtiments de l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA), galerie Colbert.

Avec nos meilleurs vœux de succès et toute notre gratitude, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de notre considération distinguée.



Françoise NYSSSEN



Jean-Michel BLANQUER